

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

RÈGLEMENT (CEE) N° 3037/90 DU CONSEIL
du 9 octobre 1990
relatif à la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
(JO n° L 293 du 24. 10. 1990, p. 1)

Modifié par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CEE) n° 761/93 de la Commission du 24 mars 1993	L 83	1	3. 4. 1993

Rectifié par:

C1 Rectificatif, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31 (761/93)

RÈGLEMENT (CEE) N^o 3037/90 DU CONSEIL
du 9 octobre 1990
relatif à la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 100 A,

vu la proposition de la Commission ⁽¹⁾,

en coopération avec le Parlement européen ⁽²⁾,

vu l'avis du Comité économique et social ⁽³⁾,

considérant que le fonctionnement du marché intérieur nécessite des normes statistiques applicables pour la collecte, la transmission et la publication des données statistiques nationales et communautaires afin que les entreprises, les institutions financières, les administrations et tous les autres opérateurs sur le marché unique disposent de données statistiques fiables et comparables;

considérant que ces informations sont nécessaires aux entreprises pour évaluer (SIC! évaluer) leur niveau de compétitivité et utiles aux institutions communautaires pour prévenir toute distorsion de la concurrence;

considérant que seule l'utilisation par les États membres de nomenclatures d'activités liées à la nomenclature communautaire permettra de fournir une information intégrée avec la fiabilité, la rapidité, la souplesse et le niveau de détail requis pour la gestion du marché intérieur;

considérant qu'il convient de prévoir que les États membres puissent, pour répondre aux besoins nationaux, conserver ou insérer dans leurs nomenclatures nationales des subdivisions supplémentaires fondées sur la nomenclature statistique des activités économiques des Communautés européennes;

considérant que la compatibilité internationale de statistiques économiques nécessite que les États membres et les institutions communautaires utilisent des nomenclatures d'activités économiques qui sont directement liées à la classification internationale type par industrie (CITI) des Nations unies;

⁽¹⁾ JO n^o C 58 du 8. 3. 1990, p. 25.

⁽²⁾ JO n^o C 175 du 16. 7. 1990, p. 84, et décision du 12 septembre 1990 (non encore parue au Journal officiel).

⁽³⁾ JO n^o C 182 du 23. 7. 1990, p. 1.

considérant que l'utilisation de la nomenclature des activités économiques de la Communauté exige que la Commission soit assistée par le comité du programme statistique institué par la décision 89/382/CEE, Euratom ⁽¹⁾ pour toute question relative à l'application du présent règlement, notamment en ce qui concerne l'interprétation de cette nomenclature, les modifications mineures à y apporter, la rédaction et la mise à jour des notes explicatives y afférentes, l'établissement de lignes directrices pour le classement des unités statistiques conformément à ladite nomenclature;

considérant qu'il est indispensable que le contenu des catégories de la nomenclature d'activités des Communautés européennes soit interprété de manière uniforme dans tous les États membres;

considérant que la mise en place d'une nouvelle nomenclature nécessite l'instauration d'une période transitoire,

A ARRÊTE LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

⁽¹⁾ JO n° L 181 du 28. 6. 1989, p. 47.

Article premier

3037/90

1. Le présent règlement a pour objet d'établir une nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne afin de garantir la comparabilité entre nomenclatures nationales et nomenclatures communautaires et, partant, entre statistiques nationales et statistiques communautaires.
2. Le présent règlement s'applique uniquement à l'utilisation de nomenclatures à des fins statistiques.
3. Le présent règlement, par lui-même, n'oblige aucun État membre à collecter, à publier ou à fournir des données et ne concerne aucune obligation relative au niveau de détail et au type d'unités statistiques à utiliser dans les enquêtes et analyses statistiques.

Article 2

1. Il est institué une base commune pour les nomenclatures statistiques des activités économiques dans les Communautés européennes, ci-après dénommée NACE (Rev. 1), qui comprend:
 - un premier niveau comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique (sections),
 - un niveau intermédiaire comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique à deux caractères (sous-sections),
 - un deuxième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres (divisions),
 - un troisième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres (groupes),
 - un quatrième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres (classes).
2. La NACE (Rev. 1) est annexée au présent règlement.

Article 3

1. La NACE (Rev. 1) est utilisée par les services de la Commission pour toutes les statistiques par activité économique.
2. Les statistiques par activité économique des États membres seront établies en utilisant la NACE (Rev. 1) ou une nomenclature nationale qui en dérive et qui respecte les règles suivantes:
 - a) les nomenclatures nationales comportent des niveaux correspondant à ceux de la NACE (Rev. 1) en ce sens que chacun des niveaux est constitué soit des mêmes rubriques que le niveau correspondant de la NACE (Rev. 1) soit de rubriques en constituant une subdivision exacte;
 - b) des niveaux supplémentaires peuvent être introduits;

c) chacun des niveaux, à l'exception du plus élevé, doit pouvoir être agrégé pour correspondre exactement au niveau immédiatement (SIC! immédiatement) supérieur de la NACE (Rev. 1);

d) la codification peut être différente.

3. Les États membres communiquent à la Commission, pour approbation et avant leur publication, les projets de textes définissant ou modifiant leur nomenclature nationale. La Commission vérifie la conformité de ces projets de textes avec le paragraphe 2 du présent article. La nomenclature nationale approuvée par la Commission est transmise par elle, pour information, aux autres États membres. La publication des États membres contient la table de correspondance entre la nomenclature nationale et la NACE (Rev. 1).

4. Les États membres qui souhaitent utiliser une nomenclature nationale dérivée de la NACE (Rev. 1) adoptent aussi rapidement que possible et au plus tard le 31 décembre 1992 les mesures nécessaires à l'établissement d'une nomenclature nationale conformément au présent article.

Article 4

Outre les dispositions prévues à l'article 3, en cas d'incompatibilité entre certaines positions de la NACE (Rev. 1) et la structure économique nationale, la Commission peut autoriser un État membre à faire usage, dans un secteur spécifique, d'un regroupement de la NACE (Rev. 1) à un niveau spécifique.

En vue d'obtenir une telle autorisation, l'État membre intéressé doit, afin de permettre à la Commission d'évaluer (SIC! évaluer) sa demande, fournir à celle-ci toute information nécessaire.

Toutefois, nonobstant les dispositions de l'article 3 paragraphe 2 point a), cette autorisation ne peut pas permettre à l'État membre concerné de donner à la rubrique agrégée une subdivision autre que celle de la NACE (Rev. 1).

En collaboration avec l'État membre concerné, la Commission revoit périodiquement l'application des présentes dispositions afin de vérifier si elles sont toujours justifiées.

Article 5

La Commission prend toutes les mesures nécessaires afin de vérifier la mise en œuvre et la gestion de la NACE (Rev. 1).

Article 6

À la demande d'un État membre ou de sa propre initiative et après consultation du comité prévu à l'article 7, la Commission prend les dispositions nécessaires afin d'assurer une application uniforme de la NACE (Rev. 1).

3037/90

Article 7

La Commission est assistée par le comité du programme statistique, ci-après dénommé «comité», composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission.

Article 8

Le comité peut examiner toutes les questions relatives à la NACE (Rev. 1) évoquées par son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du représentant d'un État membre, et qui portent sur l'application du présent règlement, notamment en ce qui concerne:

- a) l'interprétation de la NACE (Rev. 1);
- b) les modifications mineures à apporter à la NACE (Rev. 1):
 - visant à tenir compte de l'évolution technologique ou économique,
 - tendant à l'alignement et à la clarification des textes,
 - résultant des amendements apportés à d'autres classifications économiques, et en particulier de la CITI Rev. 3;
- c) la préparation et la coordination des travaux de révision de la NACE (Rev. 1);
- d) la rédaction et la mise à jour de notes explicatives relatives à la NACE (Rev. 1);
- e) l'établissement de lignes directrices pour le classement des unités statistiques conformément à la NACE (Rev. 1);
- f) l'examen des problèmes liés à la mise en œuvre de la NACE (Rev. 1) dans les nomenclatures des activités économiques des États membres;
- g) les travaux visant à préparer dans les cas appropriés une position commune à l'égard des travaux des organisations internationales dans le domaine des nomenclatures des activités économiques, en particulier la CITI et ses notes explicatives.

Les mesures à prendre au titre des points a) à g) sont arrêtées selon la procédure prévue à l'article 9.

3037/90

Article 9

3037/90

1. Le représentant de la Commission soumet au comité un projet des mesures à prendre. Le comité émet son avis sur ce projet dans un délai que le président peut fixer en fonction de l'urgence de la question. L'avis est émis à la majorité prévue à l'article 148 paragraphe 2 du traité pour l'adoption des décisions que le Conseil est appelé à prendre sur proposition de la Commission. Lors des votes au sein du comité, les voix des représentants des États membres sont affectées de la pondération définie à l'article précité. Le président ne prend pas part au vote.
2. La Commission arrête des mesures qui sont immédiatement applicables. Toutefois, si elles ne sont pas conformes à l'avis émis par le comité, ces mesures sont aussitôt communiquées par la Commission au Conseil. Dans ce cas, la Commission diffère de trois mois à compter de la date de cette communication l'application des mesures décidées par elle.
3. Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut prendre une décision différente dans le délai prévu au paragraphe 2.

Article 10

1. Les statistiques collectées après le 1^{er} janvier 1993 par les États membres, qui comportent une classification par activités économiques, sont établies à l'aide de la NACE (Rev. 1) ou d'une nomenclature nationale qui en dérive, conformément à l'article 3.
2. Les États membres utilisent la NACE (Rév. 1) pour transmettre à la Commission les statistiques collectées après le 1^{er} janvier 1993, classées par activité économique.

Article 11

1. Il est prévu une période transitoire débutant le 1^{er} janvier 1993 et se terminant le 31 décembre 1994. Au cours de cette période, la Commission peut, pour certaines données collectées après le 1^{er} janvier 1993, autoriser un État membre, pour des raisons techniques ou opérationnelles dûment justifiées, à utiliser une nomenclature autre que celle prévue à l'article 3.
2. La Commission peut, à la demande d'un État membre, prolonger la durée de la période transitoire.

Article 12

1. En cas de transmission à la Commission des données visées à l'article 11, les États membres s'efforceront, à la demande de la Commission, de les transmettre en les adaptant à la NACE (Rév. (SIC! Rev.) 1).

2. Les États membres fournissent à la Commission (Eurostat) les informations nécessaires sur les tables de correspondance utilisées pour établir ces données. La Commission publie ces tables de correspondance.

3037/90

Article 13

La Commission fournit la table de correspondance entre la NACE actuelle et la NACE (Rev. 1) dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 14

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

ANNEXE
Nomenclatures
NACE REV. 1

761/93

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	
01			SECTION A: <u>AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE</u>		C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES		
	01.1		<u>Culture</u>	011	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		01.11	Culture de céréales; cultures industrielles	0111	
		01.12	Culture de légumes; horticulture; pépinières	0112	
		01.13	Culture de fruits	0113	
	01.2		<u>Élevage</u>	012	
		01.21	Élevage de bovins	0121 ×	
		01.22	Élevage d'ovins, caprins et équidés	0121 ×	
		01.23	Élevage de porcins	0122 ×	
		01.24	Élevage de volailles	0122 ×	
		01.25	Élevage d'autres animaux	0122 ×	
	01.3		<u>Culture et élevage associés</u>	013	
		01.30	Culture et élevage associés	0130	
	01.4		<u>Services annexes à l'agriculture</u>	014	
	01.41	Services annexes à la culture	0140 ×		
	01.42	Services annexes à l'élevage	0140 ×		
01.5		<u>Chasse</u>	015		
	01.50	Chasse	0150		
02			SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, SERVICES ANNEXES		
	02.0		<u>Sylviculture, exploitation forestière, services annexes</u>	020	
		02.01	Sylviculture, exploitation forestière	0200 ×	
	02.02	Services forestiers	0200 ×		

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
			SECTION B: PÊCHE, AQUACULTURE	
05			PÊCHE, AQUACULTURE	
	05.0		Pêche, aquaculture	050
		05.01	Pêche	0500 ×
		05.02	Pisciculture, aquaculture	0500 ×
			SECTION C: INDUSTRIES EXTRACTIVES	
			SOUS-SECTION CA: EXTRACTION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	
10			EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
	10.1		Extraction et agglomération de la houille	101
		10.10	Extraction et agglomération de la houille	1010
	10.2		Extraction et agglomération du lignite	102
		10.20	Extraction et agglomération du lignite	1020
	10.3		Extraction et agglomération de la tourbe	103
		10.30	Extraction et agglomération de la tourbe	1030
11			EXTRACTION D'HYDROCARBURES; SERVICES ANNEXES	
	11.1		Extraction d'hydrocarbures	111
		11.10	Extraction d'hydrocarbures	1110
	11.2		Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures	112
		11.20	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures	1120
12			EXTRACTION DE MINÉRAIS D'URANIUM	
	12.0		Extraction de minerais d'uranium	120
		12.00	Extraction de minerais d'uranium	1200
			SOUS-SECTION CB: EXTRACTION DE PRODUITS NON ÉNERGÉTIQUES	
13			EXTRACTION DE MINÉRAIS MÉTALLIQUES	
	13.1		Extraction de minerais de fer	131
		13.10	Extraction de minerais de fer	1310

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
14	13.2		Extraction de minerais de métaux non ferreux	132
		13.20	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1320
			AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
	14.1		Extraction de pierres	141 ×
		14.11	Extraction de pierres pour la construction	1410 ×
		14.12	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	1410 ×
	14.2	14.13	Extraction d'ardoise	1410 ×
			Extraction de sables et d'argiles	141 ×
	14.3	14.21	Extraction de sables et de granulats	1410 ×
		14.22	Extraction d'argiles et de kaolin	1410 ×
	14.4		Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	142 ×
		14.30	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	1421
	14.5		Production de sel	142 ×
		14.40	Production de sel	1422
15		Activités extractives n.c.a.	142 ×	
	14.50	Activités extractives n.c.a.	1429	
		SECTION D: INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE		
		SOUS-SECTION DA: INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES		
		INDUSTRIES ALIMENTAIRES		
15	15.1		Industrie des viandes	151 ×
		15.11	Production de viandes de boucherie	1511 ×
		15.12	Production de viandes de volailles	1511 ×
		15.13	<u>Préparation de produits</u> à base de viande	1511 ×
	15.2		Industrie du poisson	151 ×
		15.20	Industrie du poisson	1512
	15.3		Industrie des fruits et légumes	151 ×
		15.31	Transformation et conservation de pommes de terre	1513 ×
		15.32	Préparation de jus de fruits et légumes	1513 ×
		15.33	Transformation et conservation de fruits et légumes n.c.a.	1513 ×
15.4		Industrie des corps gras	151 ×	
	15.41	Fabrication d'huiles et graisses brutes	1514 ×	
	15.42	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	1514 ×	

761/93

C1, JO n° L 159 du
11. 7. 1995, p. 31

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93
16	15.5	15.43	Fabrication de margarine	1514 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			Industrie laitière	152	
	15.51	Fabrication de produits laitiers	1520 ×		
	15.6	15.52	Fabrication de glaces et sorbets	1520 ×	
			Travail des grains; fabrication de produits amylacés	153 ×	
	15.7	15.61	Travail des grains	1531	
		15.62	Fabrication de produits amylacés	1532	
	15.8		Fabrication d'aliments pour animaux	153 ×	
		15.71	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	1533 ×	
	15.9	15.72	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	1533 ×	
			Autres industries alimentaires	154	
		15.81	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	1541 ×	
		15.82	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	1541 ×	
		15.83	Fabrication de sucre	1542	
		15.84	Chocolaterie, confiserie	1543	
		15.85	Fabrication de pâtes alimentaires	1544	
		15.86	Transformation du thé et du café	1549 ×	
		15.87	Fabrication de condiments et assaisonnements	1549 ×	
		15.88	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	1549 ×	
	16.0	15.89	Industries alimentaires n.c.a.	1549 ×	
			Industrie des boissons	155	
		15.91	Production de boissons alcooliques distillées	1551 ×	
		15.92	Production d'alcool éthylique de fermentation	1551 ×	
		15.93	Production de vin	1552 ×	
		15.94	Cidrerie	1552 ×	
		15.95	Production d'autres boissons fermentées	1552 ×	
		15.96	Brasserie	1553 ×	
		15.97	Malterie	1553 ×	
		15.98	Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes	<u>1554</u>	
		INDUSTRIE DU TABAC			
		Industrie du tabac	160		
		16.00	Industrie du tabac	1600	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93
17			SOUS-SECTION DB: INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT		
			INDUSTRIE TEXTILE		
		17.1	Filature	171 ×	
		17.11	Filature de l'industrie cotonnière	1711 ×	
		17.12	Filature de l'industrie lainière — cycle cardé	1711 ×	
		17.13	Préparation et filature de l'industrie lainière — cycle peigné	1711 ×	
		17.14	Préparation et filature du lin	1711 ×	
		17.15	Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels et synthétiques	1711 ×	
		17.16	Fabrication de fils à coudre	1711 ×	
		17.17	<u>Préparation et filature</u> d'autres fibres	1711 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		17.2	Tissage	171 ×	
		17.21	Tissage de l'industrie cotonnière	1711 ×	
		17.22	Tissage de l'industrie lainière — cycle cardé	1711 ×	
		17.23	Tissage de l'industrie lainière — cycle peigné	1711 ×	
		17.24	Tissage de soieries	1711 ×	
		17.25	Tissage d'autres textiles	1711 ×	
		17.3	Ennoblement textile	171 ×	
		17.30	Ennoblement textile	1712	
		17.4	Fabrication d'articles textiles	172 ×	
		17.40	Fabrication d'articles textiles	1721 ×	
		17.5	Autres industries textiles	172 ×	
		17.51	Fabrication de tapis et moquettes	1722	
		17.52	Ficellerie, corderie, fabrication de filets	1723	
		17.53	<u>Fabrication de non-tissés</u>	1723 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		17.54	Industries textiles n.c.a.	1729 ×	
		17.6	Fabrication d'étoffes à mailles	173 ×	
		17.60	Fabrication d'étoffes à mailles	1730 ×	
17.7	Fabrication d'articles à mailles	173 ×			
17.71	Fabrication d'articles chaussants à mailles	1730 ×			
17.72	<u>Fabrication de pull-overs et articles similaires</u>	1730 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31		

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	
18	18.1		INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES		
			Fabrication de vêtements en cuir	181 ×	
		18.10	Fabrication de vêtements en cuir	1810 ×	
	18.2		Fabrication de vêtements en textile		
			18.21	Fabrication de vêtements de travail	1810 ×
			18.22	Fabrication de vêtements de dessus	1810 ×
			18.23	Fabrication de vêtements de dessous	1810
		18.24	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	1810 ×	
	18.3		Industrie des fourrures	182	
			18.30	Industrie des fourrures	1820
		SOUS-SECTION DC: INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE			
19			INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE		
	19.1		Apprêt et tannage des cuirs	191 ×	
			19.10	Apprêt et tannage des cuirs	1911
	19.2		Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	191 ×	
			19.20	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	1912
	19.3		Fabrication de chaussures	192	
			19.30	Fabrication de chaussures	1920
		SOUS-SECTION DD: TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS			
20			TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS		
	20.1		Sciage, rabotage, imprégnation du bois	201	
			20.10	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	2010
	20.2		Fabrication de panneaux de bois	202 ×	
			20.20	Fabrication de panneaux de bois	2021
	20.3		Fabrication de charpentes et de menuiseries	202 ×	
		20.30	Fabrication de charpentes et de menuiseries	2022	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93	
21	20.4		Fabrication d'emballages en bois	202 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
		20.40	Fabrication d'emballages en bois	2023		
	20.5		Fabrication d'objets divers en bois, liège et vannerie	202 ×		
		20.51	Fabrication d'objets divers en bois	2029 ×		
		20.52	Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	2029 ×		
			<u>SOUS-SECTION DE: INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON: ÉDITION ET IMPRIMERIE</u>			
			INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON			
	21.1		Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	210 ×		
		21.11	Fabrication de pâte à papier	2101 ×		
		21.12	Fabrication de papier et de carton	2101 ×		
		21.2		Fabrication d'articles en papier ou en carton		210 ×
			21.21	Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton		2102
			21.22	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique		2109 ×
			21.23	Fabrication d'articles de papeterie		2109 ×
21.24			Fabrication de papiers peints	2109 ×		
21.25	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	2109 ×				
22		ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION				
	22.1		Édition	221		
		22.11	Édition de livres	2211		
		22.12	Édition de journaux	2212 ×		
		22.13	Édition de revues et périodiques	2212 ×		
		22.14	Édition d'enregistrements sonores	<u>2213</u>		
		22.15	Autres activités d'édition	2219		
	22.2		Imprimerie	222		
		22.21	Imprimerie de journaux	2221 ×		
		22.22	Autre imprimerie (labeur)	2221 ×		
		22.23	Reliure et finition	2222 ×		
		22.24	Composition et photogravure	2222 ×		
		22.25	Autres activités graphiques	2222 ×		
	22.3		Reproduction d'enregistrements	223		
		22.31	Reproduction d'enregistrements sonores	2230 ×		
					C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	
23		22.32	Reproduction d'enregistrements vidéo	2230	
		22.33	Reproduction d'enregistrements informatiques	2230 ×	
		SOUS-SECTION DF: COKÉFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLÉAIRES			
		COKÉFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLÉAIRES			
		23.1	Cokéfaction	231	
		23.10	Cokéfaction	2310	
		23.2	Raffinage de pétrole	232	
		23.20	Raffinage de pétrole	2320	
		23.3	Élaboration et transformation de matières nucléaires	233	
		23.30	Élaboration et transformation de matières nucléaires	2330	
24	SOUS-SECTION DG: INDUSTRIE CHIMIQUE				
	INDUSTRIE CHIMIQUE				
	24.1	Industrie chimique de base	241		
	24.11	Fabrication de gaz industriels	2411 ×		
	24.12	Fabrication de colorants et de pigments	2411 ×		
	24.13	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	2411 ×		
	24.14	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	2411 ×		
	24.15	Fabrication de produits azotés et d'engrais	2412		
	24.16	Fabrication de matières plastiques de base	2413 ×		
	24.17	Fabrication de caoutchouc synthétique	2413 ×		
	24.2	Fabrication de produits agrochimiques	242 ×		
	24.20	Fabrication de produits agrochimiques	2421		
	24.3	Fabrication de peintures et vernis	242 ×		
	24.30	Fabrication de peintures et vernis	2422		
	24.4	Industrie pharmaceutique	242 ×		
	24.41	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	2423 ×		
	24.42	Fabrication de préparations pharmaceutiques	2423 ×		
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	242 ×			
24.51	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	2424 ×			

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93	
25	24.6	24.52	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	2424 ×		
			Fabrication d'autres produits chimiques	242 ×		
		24.61	Fabrication de produits explosifs	2429 ×		
		24.62	Fabrication de colles et gélatines	2429 ×		
		24.63	Fabrication d'huiles essentielles	2429 ×		
		24.64	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	2429 ×		
	24.7	24.65	Fabrication de supports de données	2429 ×		
		24.66	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	2429 ×		
			Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	243		
		24.70	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	2430		
			SOUS-SECTION DH: INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES			
			INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES			
		25.1	Industrie du caoutchouc	251		
			25.11	Fabrication de pneumatiques	2511 ×	
			25.12	Rechapage de pneumatiques	2511 ×	
			25.13	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2519	
		25.2	Transformation des matières plastiques	252		
			25.21	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2520 ×	
			25.22	<u>Fabrication d'emballages en matières plastiques</u>	2520 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		25.23	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2520 ×		
		25.24	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	2520 ×		
26			SOUS-SECTION DI: FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES			
		26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre	261		
			26.11	Fabrication de verre plat	2610 ×	
			26.12	Façonnage et transformation du verre plat	2610 ×	
			26.13	Fabrication de verre creux	2610 ×	
			26.14	Fabrication de fibres de verre	2610 ×	
			26.15	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre	2610 ×	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93	
27	26.2		Fabrication de produits céramiques autres que pour la construction	269 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
		26.21	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	2691 ×		
		26.22	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	2691 ×		
		26.23	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	2691 ×		
		26.24	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	2691 ×		
		26.25	Fabrication d'autres produits céramiques	2691 ×		
		26.26	Fabrication de produits céramiques réfractaires	2692		
		26.3		Fabrication de carreaux en céramique		269 ×
			26.30	Fabrication de carreaux en céramique		2693 ×
		26.4		Fabrication de tuiles et briques en terre cuite		269 ×
	26.40		Fabrication de tuiles et briques en terre cuite	2693 ×		
	26.5		Fabrication de ciment, chaux et plâtre	269 ×		
		26.51	Fabrication de ciment	2694 ×		
		26.52	Fabrication de chaux	2694 ×		
		26.53	Fabrication de plâtre	2694 ×		
	26.6		Fabrication d'ouvrages en béton ou en plâtre	2695 ×		
		26.61	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	2695 ×		
		26.62	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	2695 ×		
		26.63	Fabrication de béton prêt à l'emploi	2695 ×		
		26.64	Fabrication de mortiers et bétons secs	2695 ×		
		26.65	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	2695 ×		
		26.66	Fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre	2695 ×		
		26.7		Travail de la pierre		
	26.70		Travail de la pierre	2696		
	26.8		Fabrication de produits minéraux divers	269 ×		
		26.81	Fabrication de produits abrasifs	2699 ×		
		26.82	Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.	2699 ×		
		SOUS-SECTION DJ: MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX				
	MÉTALLURGIE					
	27.1		<u>Sidérurgie (CECA) ⁽¹⁾</u>	271 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31 C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
		27.10	<u>Sidérurgie (CECA) ⁽¹⁾</u>	2710 ×		

(1) Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93		
28	27.2		Fabrication de tubes	271 ×			
		27.21	Fabrication de tubes en fonte	2710 ×			
		27.22	Fabrication de tubes en acier	2710 ×			
	27.3		<u>Première transformation de l'acier (non CECA) ⁽¹⁾</u>	271 ×		C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
		27.31	Étirage à froid	2710 ×			
		27.32	Laminage à froid de feuillards	2710 ×			
		27.33	Profilage à froid par formage ou pliage.	2710 ×			
		27.34	Tréfilage à froid	2710 ×			
		27.35	<u>Production de ferro-alliages et autres produits non CECA ⁽¹⁾</u>	2710 ×			C1 JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		27.4	Production de métaux non ferreux	272			
	27.4	27.41	Production de métaux précieux	2720 ×			
		27.42	Métallurgie de l'aluminium	2720 ×			
		27.43	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	2720 ×			
		27.44	Métallurgie du cuivre	2720 ×			
		24.45	Métallurgie des autres métaux non ferreux	2720 ×			
		27.5		Fonderie	273		
	27.51		Fonderie de fonte	2731 ×			
	27.52		Fonderie d'acier	2731 ×			
	27.53		Fonderie de métaux légers	2732 ×			
	27.54		Fonderie d'autres métaux non ferreux	2732 ×			
			TRAVAIL DES MÉTAUX				
	28.1		Fabrication d'éléments en métal pour la construction	281 ×			
		28.11	Fabrication de constructions métalliques	2811 ×			
		28.12	Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	2811 ×			
	28.2		Fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières pour le chauffage central	281 ×			
		28.21	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	2812 ×			
		28.22	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	2812 ×			
28.3		Chaudronnerie	281 ×				
	28.30	Chaudronnerie	2813 ×				
28.4		Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres	289 ×				
	28.40	Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres	2891				

(1) Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93	
29	28.5		Traitement des métaux; mécanique générale	289 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
		28.51	Traitement et revêtement des métaux	2892 ×		
		28.52	Opérations de mécanique générale	2892 ×		
	28.6		Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie	286 ×		
		28.61	Fabrication de coutellerie	2893 ×		
		28.62	Fabrication d'outillage	2893 ×		
		28.63	Fabrication de serrures et de ferrures	2893 ×		
	28.7		Fabrication d'autres ouvrages en métaux	289 ×		
		28.71	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	2899 ×		
		28.72	Fabrication d'emballages métalliques légers	2899 ×		
		28.73	Fabrication d'articles en fils métalliques	2899 ×		
		28.74	Visserie et boulonnerie; fabrication de chaînes et de ressorts	2899 ×		
		28.75	Fabrication d'ouvrages divers <u>en métaux</u>	2899 ×		C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			SOUS-SECTION DK: FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS			
			FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS			
		29.1	Fabrication d'équipements mécaniques	291 ×		
		29.11	Fabrication de moteurs et turbines	2911		
		29.12	Fabrication de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques	2912 ×		
		29.13	Fabrication d'articles de robinetterie	2912 ×		
		29.14	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	2913		
		29.2	Fabrication de machines d'usage général	291 ×		
		29.21	Fabrication de fours et brûleurs	2914		
		29.22	Fabrication de matériel de levage et de manutention	2915		
		29.23	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	2919 ×		
		29.24	Fabrication d'autres machines d'usage général	2919 ×		
		29.3	Fabrication de machines agricoles	292 ×		
		29.31	Fabrication de tracteurs agricoles	2921 ×		
		29.32	Fabrication d'autres machines agricoles	2921 ×		
	29.4	Fabrication de machines-outils	292 ×			
	29.40	Fabrication de machines-outils	2922			
	29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	292 ×			
	29.51	Fabrication de machines pour la métallurgie	2923			

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
31		29.52	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	2924
		29.53	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	2925
		29.54	Fabrication de machines pour les industries textiles	2926
		29.55	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	2929 ×
		29.56	Fabrication de machines diverses d'usage spécifique	2929 ×
		29.6	Fabrication d'armes et de munitions	292 ×
		29.60	Fabrication d'armes et de munitions	2927
		29.7	Fabrication d'appareils domestiques	293
		29.71	Fabrication d'appareils électroménagers	2930 ×
		29.72	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	2930 ×
			SOUS-SECTION DL FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	
		30	FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	
		30.0	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	300
		30.01	Fabrication de machines de bureau	3000 ×
		30.02	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	3000 ×
			FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES	
		31.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	311
		31.10	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	3110
		31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	312
		31.20	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	3120
		31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	313
		31.30	Fabrication de fils et câbles isolés	3130
		31.4	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	314
		31.40	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	3140
		31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	315
		31.50	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	3150

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
	31.6		Fabrication d'autres matériels électriques	319
		31.61	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	3190 ×
		31.62	Fabrication de matériels électriques sauf pour moteurs et véhicules	3190 ×
32			FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION	
	32.1		Fabrication de composants électroniques	321
		32.10	Fabrication de composants électroniques	3210
	32.2		Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	322
		32.20	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	3220
	32.3		Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	323
		32.30	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	3230
33			FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
	33.1		Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	331 ×
		33.10	Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	3311
	33.2		Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	331 ×
		33.20	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	3312
	33.3		Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	331 ×
		33.30	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	3313
	33.4		Fabrication de matériels optique et photographique	332
		33.40	Fabrication de matériels optique et photographique	3320
	33.5		Horlogerie	333
		33.50	Horlogerie	3330

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	
			SOUS-SECTION DM: FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT		
34			INDUSTRIE AUTOMOBILE		
	34.1		Construction de véhicules automobiles	341	
		34.10	Construction de véhicules automobiles	3410	
	34.2		<u>Fabrication de carrosseries et remorques</u>	342	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		34.20	<u>Fabrication de carrosseries et remorques</u>	3420	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
	34.3		Fabrication d'équipements automobiles	343	
		34.30	<u>Fabrication d'équipements automobiles</u>	3430	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
35			FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT		
	35.1		Construction navale	351	
		35.11	Construction et réparation de navires	3511	
		35.12	Construction de bateaux de plaisance	3512	
	35.2		Construction de matériel ferroviaire roulant	352	
		35.20	Construction de matériel ferroviaire roulant	3520	
	35.3		Construction aéronautique et spatiale	353	
		35.30	Construction aéronautique et spatiale	3530	
	35.4		Fabrication de motocycles et de bicyclettes	359 ×	
		35.41	Fabrication de motocycles	3591	
		35.42	Fabrication de bicyclettes	3592 ×	
		35.43	Fabrication de véhicules pour invalides	3592 ×	
	35.5		Fabrication de matériels de transport n.c.a.	359 ×	
		35.50	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	3599	
			SOUS-SECTION DN: AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES		
36			FABRICATION DE MEUBLES; INDUSTRIES DIVERSES		
	36.1		Fabrication de meubles	361	
		36.11	Fabrication de sièges	3610 ×	
		36.12	<u>Fabrication de meubles</u> de bureau et de magasin	3610 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		36.13	Fabrication de meubles de cuisine	3610 ×	
		36.14	Fabrication d'autres meubles	3610 ×	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93	
37	36.2	36.15	Fabrication de matelas	3610 ×		
			Bijouterie	369 ×		
	36.3	36.21	Fabrication de monnaies et médailles	3691 ×		
		36.22	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	3691 ×		
	36.4		Fabrication d'instruments de musique	369 ×		
		36.30	Fabrication d'instruments de musique	3692		
	36.5		Fabrication d'articles de sport	369 ×		
		36.40	Fabrication d'articles de sport	3693		
	36.6		Fabrication de jeux et jouets	369 ×		
		36.50	Fabrication de jeux et jouets	3694		
	37.1		Autres industries diverses	369 ×		
		36.61	Bijouterie de fantaisie	3699 ×		
	37.2	36.62	Industrie de la broserie	3699 ×		
		36.63	Autres activités manufacturières n.c.a.	3699 ×		
	40		RÉCUPÉRATION			
		37.1	<u>Récupération de matières métalliques recyclables</u>	371	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
		37.10	<u>Récupération de matières métalliques recyclables</u>	3710	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31	
37.2		<u>Récupération de matières non métalliques recyclables</u>	372	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31		
41	37.20	<u>Récupération de matières non métalliques recyclables</u>	3720	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31		
		SECTION E: PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU				
		PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE CHALEUR				
	40.1	Production et distribution d'électricité	401			
	40.10	Production et distribution d'électricité	4010			
	40.2	Production et distribution de combustibles gazeux	402			
41	40.20	Production et distribution de combustibles gazeux	4020			
	40.3	Production et distribution de chaleur	4030			
41	40.30	Production et distribution de chaleur				
		CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU				
	41.0	Captage, traitement et distribution d'eau	410			
	41.00	Captage, traitement et distribution d'eau	4100			

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
			SECTION F: CONSTRUCTION	
45			CONSTRUCTION	
	45.1		Préparation des sites	451
		45.11	Démolition et terrassements	4510 ×
		45.12	Forages et sondages	4510 ×
	45.2		Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	452
		45.21	Travaux de construction	4520 ×
		45.22	Réalisation de charpentes et de couvertures	4520 ×
		45.23	Construction de chaussées	4520 ×
		45.24	Travaux maritimes et fluviaux	4520 ×
		45.25	Autres travaux × de construction	4520 ×
	45.3		Travaux d'installation	453
		45.31	Travaux d'installation électrique	4530 ×
		45.32	Travaux d'isolation	4530 ×
		45.33	Plomberie	4530 ×
		45.34	Autres travaux d'installation	4530 ×
	45.4		Travaux de finition	453
		45.41	Plâtrerie	4540 ×
		45.42	Menuiserie	4540 ×
		45.43	Revêtement des sols et des murs	4540 ×
		45.44	Peinture et vitrerie	4540 ×
		45.45	Autres travaux de finition	4540 ×
	45.5		Location avec opérateur de matériel de construction	455
		45.50	Location avec opérateur de matériel de construction	4550
			SECTION G: COMMERCE; RÉPARATIONS AUTOMOBILE ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	
50			COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE	
	50.1		Commerce de véhicules automobiles	501
		50.10	Commerce de véhicules automobiles	5010
	50.2		Entretien et réparation de véhicules automobiles	502
		50.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles	5020

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
51	50.3		Commerce d'équipements automobiles	503
		50.30	Commerce d'équipements automobiles	5030
	50.4		Commerce et réparation de motocycles	504
		50.40	Commerce et réparation de motocycles	5040
	50.5		Commerce de détail de carburants	505
		50.50	Commerce de détail de carburants	5050
			COMMERCE DE GROS ET INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE	
	51.1		Intermédiaires du commerce de gros	511
		51.11	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits	5110 ×
		51.12	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	5110 ×
		51.13	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	5110 ×
		51.14	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	5110 ×
		51.15	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	5110 ×
		51.16	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	5110 ×
		51.17	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	5110 ×
		51.18	Autres intermédiaires spécialisés du commerce	5110 ×
		51.19	Intermédiaires du commerce en produits divers	5110 ×
	51.2		Commerce de gros de produits agricoles bruts	512 ×
		51.21	Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	5121 ×
		51.22	Commerce de gros de fleurs et plantes	5121 ×
		51.23	Commerce de gros d'animaux vivants	5121 ×
		51.24	Commerce de gros de cuirs et peaux	5121 ×
		51.25	Commerce de gros de tabac non manufacturé	5121 ×
51.3		Commerce de gros de produits alimentaires	512 ×	
	51.31	Commerce de gros de fruits et légumes	5122 ×	
	51.32	Commerce de gros de viandes	5122 ×	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93
		51.33	Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles	5122 ×	
		51.34	Commerce de gros de boissons	5122 ×	
		51.35	Commerce de gros de tabac	5122 ×	
		51.36	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	5122 ×	
		51.37	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	5122 ×	
		51.38	Autres commerces de gros alimentaires spécialisés	5122 ×	
		51.39	<u>Commerce de gros non spécialisé</u> de denrées, boissons et tabac	5122 ×	
	51.4		Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	513	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		51.41	Commerce de gros de textiles	5131 ×	
		51.42	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	5131 ×	
		51.43	Commerce de gros d'appareils électroménagers et de radio/télévision	5131 ×	
		51.44	Commerce de gros de céramique, verrerie et produits d'entretien	5131 ×	
		51.45	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	5131 ×	
		51.46	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	5131 ×	
		51.47	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers	5131 ×	
	51.5		Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	514	
		51.51	Commerce de gros de combustibles	5141	
		51.52	Commerce de gros de minerais et métaux	5142	
		51.53	Commerce de gros de bois et de matériaux de construction	5143 ×	
		51.54	Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	5143 ×	
		51.55	Commerce de gros de produits chimiques	5149 ×	
		51.56	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	5149 ×	
		51.57	Commerce de gros de déchets et débris	5149 ×	
	51.6		Commerce de gros d'équipements industriels	515	
		51.61	Commerce de gros de machines-outils	5150 ×	
		51.62	Commerce de gros d'équipements pour la construction	5150 ×	
		51.63	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	5150 ×	
		51.64	Commerce de gros de machines de bureau et de matériel informatique	5150 ×	
		51.65	Commerce de gros d'autres équipements industriels	5150 ×	
		51.66	Commerce de gros de matériel agricole	5150 ×	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
52	51.7		Autres commerces de gros	519
		51.70	Autres commerces de gros	
			COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES	
		52.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé	521
			52.11 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	5211
			52.12 Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire	5219
		52.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	522
			52.21 Commerce de détail de fruits et légumes	5220 ×
			52.22 Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	5220 ×
			52.23 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	5220 ×
			52.24 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	5220 ×
			52.25 Commerce de détail de boissons	5220 ×
			52.26 Commerce de détail de tabac	5220 ×
			52.27 Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	5220 ×
		52.3	Commerces de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie	523 ×
			52.31 Commerce de détail de produits pharmaceutiques	5231 ×
			52.32 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	5231 ×
			52.33 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	5231 ×
		52.4	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	523 ×
			52.41 Commerce de détail de textiles	5232 ×
			52.42 Commerce de détail d'habillement	5232 ×
			52.43 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir	5232 ×
			52.44 Commerce de détail de meubles et d'équipements du foyer	5232 ×
			52.45 Commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio / télévision	5232 ×
			52.46 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres	5232 ×
			52.47 Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	5232 ×
			52.48 Commerces de détail spécialisés divers	5232 ×
	52.5	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	524	
		52.50 Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	5240	
	52.6	Commerce de détail hors magasin	525	
		52.61 Vente par correspondance	5251	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	
55	52.7	52.62	Commerce de détail sur éventaires et marchés	5252	
		52.63	Autres commerces de détail hors magasin	5259	
			Réparation d'articles personnels et domestiques	5260 ×	
		52.71	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	5260 ×	
		52.72	<u>Réparation d'appareils électriques à usage domestique</u>	5260 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		57.73	Réparation de montres, horloges et bijoux	5260 ×	
		52.74	<u>Réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.</u>	5260 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			SECTION H: HÔTEL ET RESTAURANTS		
			HÔTELS ET RESTAURANTS		
		55.1	Hôtels	551 ×	
			55.11 Hôtels avec restaurant	5510 ×	
			55.12 Hôtels sans restaurant	5510 ×	
		55.2	Autres moyens d'hébergement de courte durée	551 ×	
			55.21 Auberges de jeunesse et refuges	5510 ×	
			55.22 <u>Exploitation de terrains de camping</u>	5510 ×	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			55.23 Moyens d'hébergement divers	5510 ×	
		55.3	Restaurants	552 ×	
			55.30 Restaurants	5520 ×	
		55.4	Cafés	552 ×	
			55.40 Cafés	5520 ×	
		55.5	Cantines et traiteurs	552 ×	
			55.51 Cantines et restaurants d'entreprises	5520 ×	
			55.52 Traiteurs	5520 ×	
60			SECTION I: TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		
			TRANSPORTS TERRESTRES		
		60.1	Transports ferroviaires	601	
			60.10 Transports ferroviaires	6010	
		60.2	Transports urbains et routiers	602	
			60.21 <u>Transports réguliers de voyageurs</u>	6021	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			60.22 Transports de voyageurs par taxis	6022 ×	
			60.23 Autres transports routiers de voyageurs	6022 ×	
			60.24 Transports routiers de marchandises	6023	
		60.3	Transports par conduites	603	
		60.30 Transports par conduites	6030		

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
61			TRANSPORTS PAR EAU	
	61.1		Transports maritimes et côtiers	611
		61.10	Transports maritimes et côtiers	6110
	61.2		Transports fluviaux	612
		61.20	Transports fluviaux	6120
62			TRANSPORTS AÉRIENS	
	62.1		Transports aériens réguliers	621
		62.10	Transports aériens réguliers	6210
	62.2		Transports aériens non réguliers	622 ×
		62.20	Transports aériens non réguliers	6220 ×
	62.3		Transports spatiaux	622 ×
		62.30	Transports spatiaux	6220 ×
63			SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS	
	63.1		Manutention et entreposage	630 ×
		63.11	Manutention	6301
		63.12	Entreposage	6302
	63.2		Gestion d'infrastructures de transports	630 ×
		63.21	Gestion d'infrastructures de transports terrestres	6303 ×
		63.22	Services portuaires, maritimes et fluviaux	6303 ×
		63.23	Services aéroportuaires	6303 ×
	63.3		Agences de voyage	630 ×
		63.30	Agences de voyage	6304
63.4		Organisation du transport de fret	6309	
	63.40	Organisation du transport de fret	6309	
64			POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	
	64.1		Activités de poste et de courrier	641
		64.11	Postes nationales	6411
		64.12	Autres activités de courrier	6412
	64.2		Télécommunications	642
	64.20	Télécommunications	6420	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93
65			SECTION J: ACTIVITÉS FINANCIÈRES		C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
			INTERMÉDIATION FINANCIÈRE		
		65.1	Intermédiation monétaire	651	
		65.11	Banque centrale	6511	
		65.12	Autres intermédiations monétaires	6519	
		65.2	Autres intermédiations financières	659	
		65.21	Crédit-bail	6591	
		65.22	Distribution de crédit	6592	
		65.23	Autres intermédiations financières n.c.a.	6599	
		66			
66.0	Assurance			660	
66.01	Assurance vie et capitalisation			6601	
66.02	Caisses de retraite			6602	
67			AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE		
		67.1	Auxiliaires financiers	671	
		67.11	Administration de marchés financiers	6711	
		67.12	Gestion de portefeuilles	6712	
		67.13	Autres auxiliaires financiers	<u>6719</u>	
		67.2	Auxiliaires d'assurance	672	
		67.20	Auxiliaires d'assurance	6720	
70			SECTION K: IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES		
			ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		
		70.1	Activités immobilières pour compte propre	701 ×	
		70.11	Promotion immobilière	7010	
	70.12	Marchands de biens immobiliers	7010 ×		

C1, JO n° L 159 du
11. 7. 1995, p. 31

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	
71	70.2		Location de biens immobiliers	701 ×	
		70.20	Location de biens immobiliers	7010	
	70.3		Activités immobilières pour compte de tiers	702	
		70.31	Agences immobilières	7020 ×	
		70.32	Administration de biens immobiliers	7020 ×	
	71		LOCATION SANS OPÉRATEUR	711 ×	
		71.1	Location de véhicules automobiles	7111 ×	
		71.2		Location d'autres matériels de transport	711 ×
			71.21	Location d'autres matériels de transport terrestre	7111 ×
		71.22	Location de matériels de transport par eau	7112	
		71.23	Location de matériels de transport aérien	7113	
		71.3		Location de machines et équipements	712
			71.21	Location de matériel agricole	7121
			71.32	Location de machines et équipements pour la construction	7122
			71.33	Location de machines de bureau et de matériel informatique	7123
	71.4	71.34	Location de machines et équipements divers	7129	
		Location de biens personnels et domestiques	713		
72	71.40	Location de biens personnels et domestiques	7130		
		ACTIVITÉS INFORMATIQUES			
	72.1		Conseil en systèmes informatiques	721	
		72.10	Conseil en systèmes informatiques	7210	
	72.2		Réalisation de logiciels	722	
		72.20	Réalisation de logiciels	7220	
	72.3		Traitement de données	723	
		72.30	Traitement de données	7230	
	72.4		Activités de banques de données	724	
		72.40	Activités de banques de données	7240	
	72.5		Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	725	
		72.50	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	7250	
	72.6		Autres activités rattachées à l'informatique	729	
		72.60	Autres activités rattachées à l'informatique	7290	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93
73			RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
	73.1		Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	731	
		73.10	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	7310	
	73.2		Recherche-développement en sciences humaines et sociales	732	
		73.20	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	7320	
74			SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES		
	74.1		Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion		
		74.11	Activités juridiques	7411	
		74.12	Activités comptables	7412	
		74.13	Études de marché et sondages	7413	
		74.14	Conseil pour les affaires et la gestion	7414 ×	
		74.15	Administration d'entreprises	7414 ×	
	74.2		Activités d'architecture et d'ingénierie	742 ×	
		74.20	Activités d'architecture et d'ingénierie	7422	
	74.3		<u>Activités de contrôle et analyses techniques</u>	743	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
		74.30	<u>Activités de contrôle et analyses techniques</u>	7430	C1, JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 31
	74.4		Publicité	749 ×	
		74.40	Publicité	7491	
	74.5		Sélection et fourniture de personnel	749 ×	
		74.50	Sélection et fourniture de personnel		
	74.6		Enquêtes et sécurité	749 ×	
		74.60	Enquêtes et sécurité	7492	
	74.7		Activités de nettoyage	749 ×	
		74.70	Activités de nettoyage	7493	
	74.8		Services divers fournis principalement aux entreprises	749 ×	
		74.81	Activités photographiques	7494	
		74.82	Conditionnement à façon	7495	
		74.83	Secrétariat, traduction et routage	7499 ×	

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
		74.84	Autres services aux entreprises n.c.a.	7499 ×
			SECTION L: ADMINISTRATION PUBLIQUE	
			ADMINISTRATION PUBLIQUE	
75	75.1		Administration générale, économique et sociale	751
		75.11	Administration publique générale	7511
		75.12	Tutelle des activités sociales	7512
		75.13	Tutelle des activités économiques	7513
		75.14	Activités de soutien aux administrations	7514
	75.2		Services de prérogative publique	752
		75.21	Affaires étrangères	7521
		75.22	Défense	7522
		75.23	Justice	7523 ×
		75.24	Police	7523 ×
		75.25	Protection civile	7523 ×
	75.3		Sécurité sociale obligatoire	753
		75.30	Sécurité sociale obligatoire	7530
			SECTION M: ÉDUCATION	
			ÉDUCATION	
80	80.1		Enseignement primaire	801
		80.10	Enseignement primaire	8010
	80.2		Enseignement secondaire	802
		80.21	Enseignement secondaire général	8021
		80.22	Enseignement secondaire technique ou professionnel	8022
	80.3		Enseignement supérieur	803
		80.30	Enseignement supérieur	8030
	80.4		Formation permanente et autres activités d'enseignement	809
		80.41	Écoles de conduite	8090 ×
		80.42	Formation permanente et enseignements divers	8090 ×
			SECTION N: SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
			SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
85	85.1		Activités pour la santé humaine	851
		85.11	Activités hospitalières	8511

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3	761/93
		85.12	Pratique médicale	8512 ×	
		85.13	Pratique dentaire	8512 ×	
		85.14	Autres activités pour la santé humaine	8519	
	85.2		Activités vétérinaires	852	
		85.20	Activités vétérinaires	8520	
	85.3		Action sociale	853	
		85.31	Action sociale avec hébergement	8531	
		85.32	Action sociale sans hébergement	8532	
			SECTION O: SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS		
90			ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET GESTION DES DÉCHETS		
	90.0		Assainissement, voirie et gestion des déchets	900	
		90.00	Assainissement, voirie et gestion des déchets	9000	
91			ACTIVITÉS ASSOCIATIVES		
	91.1		Organisations économiques	911	
		91.11	Organisations patronales et consulaires	9111	
		91.12	Organisations professionnelles	9112	
	91.2		Syndicats de salariés	912	
		91.20	Syndicats de salariés	9120	
	91.3		Autres organisations associatives	919	
		91.31	Organisations religieuses	9191	
		91.32	Organisations politiques	9192	
		91.33	Organisations associatives n.c.a.	9199	
92			ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES		
	92.1		Activités cinématographiques et vidéo	921 ×	
		92.11	Production de films	9211 ×	
		92.12	Distribution de films	9211 ×	
		92.13	Projection de films cinématographiques	9212	
	92.2		Activités de radio et de télévision		
		92.20	Activités de radio et de télévision		
	92.3		Autres activités de spectacle	921 ×	
		92.31	Art dramatique et musique	9214 ×	

C1, JO n° L 159 du
11. 7. 1995, p. 31

Division	Groupe	Classe	Description	CITI Rev. 3
93	92.4	92.32	Gestion de salles de spectacle	9214 ×
		92.33	Manèges forains et parcs d'attractions	9219
		92.34	Activités diverses du spectacle	9219 ×
			Agences de presse	922
	92.5	92.40	Agences de presse	9220
			Autres activités culturelles	923
	92.6	92.51	Gestion des bibliothèques	9231
		92.52	Gestion du patrimoine culturel	9232
		92.53	Gestion du patrimoine naturel	9233
			Activités liées au sport	924 ×
		92.61	Gestion d'installations sportives	9241 ×
		92.62	Autres activités sportives	9241 ×
	92.7		Activités récréatives	924 ×
		92.71	Jeux de hasard et d'argent	9249 ×
		92.72	Autres activités récréatives	9249 ×
			SERVICES PERSONNELS	
	93.0		Services personnels	930
		93.01	Blanchisserie – teinturerie	9301
		93.02	Coiffure et soins de beauté	9302
		93.03	Services funéraires	9303
93.04		Entretien corporel	9309 ×	
93.05		Autres services personnels	9309 ×	
95		SECTION P: SERVICES DOMESTIQUES		
		SERVICES DOMESTIQUES		
	95.0	Services domestiques	950	
99	95.00	Services domestiques	9500	
		SECTION Q: ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES		
		ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES		
99.0		Activités extra-territoriales	990	
	99.00	Activités extra-territoriales	9900	